

PLAN INTERNATIONAL FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 juin 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2021)

Au Conseil d'administration
PLAN INTERNATIONAL FRANCE
Tour Essor
14, rue Scandicci
CS 10 111
93 500 Pantin

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation PLAN INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note 2.2 « Changements de méthode comptable et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier arrêté le 29 octobre 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 novembre 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie

**FONDATION
PLAN INTERNATIONAL FRANCE**

**COMPTES ANNUELS
30 JUIN 2021**

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	30/06/2021	30/06/2020
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immos incorp en cours				6 240
Logiciels	480 944	471 678	9 265	90 926
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	1 147 953	70 152	1 077 801	1 116 173
Installations techniques, matériel	148 945	18 179	130 766	140 924
Autres immobilisations corporelles	239 882	172 006	67 875	71 425
Avances et acomptes	10 008		10 008	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôt de garantie				10 008
Total I	2 027 732	732 015	1 295 717	1 435 696
ACTIF CIRCULANT				
EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 310		11 310	18 082
CREANCES				
Compte interco - Plan International				
Créances reçues par legs ou donations	371 723		371 723	
Autres créances	41 444		41 444	5 825
Subventions à recevoir	9 230 909		9 230 909	
Dons et partenariats à recevoir	250 218		250 218	13 015
DIVERS				
Disponibilités	4 148 934		4 148 934	3 122 659
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	80 989		80 989	75 638
Total II	14 135 527		14 135 527	3 235 219
TOTAL GENERAL	16 163 259	732 015	15 431 244	4 670 915

BILAN PASSIF		
<i>Rubriques</i>	<i>30/06/2021</i>	<i>30/06/2020</i>
FONDS PROPRES		
Dotation pérenne représentative d'autres actifs inaliénables	1 156 000	1 083 000
Réserve pour projet		110 369
Report à nouveau	102 522	64 236
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	195 053	917
Total I	1 453 575	1 258 522
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	3 694 846	2 229 256
Total II	3 694 846	2 229 256
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges	23 795	8 440
Total III	23 795	8 440
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	231 608	267 700
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 391	297 177
Dettes fiscales et sociales	352 163	378 642
DETTES DIVERS		
Compte interco - Plan International	100 524	24 474
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 091	11 182
Autres dettes		256
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	9 291 251	195 265
Total IV	10 259 028	1 174 697
TOTAL GENERAL	15 431 244	4 670 915

Résultat de l'exercice en centîmes

195 052,96

Total du bilan en centîmes

15 431 243,79

COMPTE DE RESULTAT		
	30/06/2021	30/06/2020
Concours publics et subventions d'exploitation	6 615 768	
Subventions		1 688 008
Ressources liées à la générosité du public		11 875 055
dont Dons manuels	12 080 375	
dont Mécénats	327 269	
dont Legs, donations et assurances-vie	409 075	
Contributions financières	860 970	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	89 323	67 324
Autres produits		
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	1 097 839	2 494 443
PRODUITS D'EXPLOITATION	21 480 618	16 124 830
Autres achats et charges externes	2 130 768	2 389 318
Impôts, taxes et versements assimilés	224 875	228 801
Salaires et traitements	1 371 401	1 469 781
Charges sociales	672 592	700 776
Missions sociales à l'étranger	14 169 592	8 938 485
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	160 733	147 833
Dotations aux provisions pour risques et charges	15 355	656
Autres charges	500	
Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 563 429	2 229 256
CHARGES D'EXPLOITATION	21 309 243	16 104 906
RESULTAT D'EXPLOITATION	171 375	19 924
Autres intérêts et produits assimilés	447	640
PRODUITS FINANCIERS	447	640
Intérêts et charges assimilées	3 723	4 267
CHARGES FINANCIERES	3 723	4 267
RESULTAT FINANCIER	(3 275)	(3 627)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 588	2 020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 588	2 020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 634	11 835
Dotations exceptionnelles aux amortissements		5 565
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 634	17 400
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 953	(15 380)
TOTAL DES PRODUITS	21 509 653	16 127 489
TOTAL DES CHARGES	21 314 600	16 126 571
EXCEDENT	195 053	917

**FONDATION
PLAN INTERNATIONAL FRANCE**

*** * ***

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
30 JUIN 2021**

SOMMAIRE

Table des matières

1	INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS	4
1.1	Objet social, activités et moyens mis en œuvre	4
1.2	Les principaux faits marquants de l'exercice	5
1.3	Événements postérieurs à la clôture	6
2	PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION.....	7
2.1	Généralités.....	7
2.2	Changements de méthode comptable et de présentation.....	7
3	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1	Relatifs aux postes du bilan – Actif	9
3.1.1	Immobilisations et Amortissements	9
3.1.2	Créances.....	9
3.2	Relatifs aux postes du bilan – Passif	9
3.2.1	Fonds propres de la Fondation.....	9
3.2.2	Fonds dédiés aux programmes	10
3.2.3	Allocation de départ en retraite.....	10
3.2.4	Emprunts.....	10
3.2.5	Dettes	10
4	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	11
4.1	Fait générateur pour l'enregistrement des produits.....	11
4.2	Allocation des transferts aux pays	11
4.3	Participation aux frais de gestion.....	11
5	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN	12
5.1	Relatifs aux postes du bilan – Actif	12
5.1.1	Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé	12
5.1.2	Tableau de variation des amortissements	12
5.1.3	Créances.....	13
5.1.4	Disponibilités	13
5.2	Relatifs aux postes du bilan – Passif	13
5.2.1	Fonds propres de la Fondation.....	13
5.2.2	Provision pour risques et charges	14
5.2.3	Fonds dédiés aux programmes de la Fondation	14
5.2.4	Dettes	14
6	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
6.1	Répartition des dons et mécénats	15
6.2	Legs, donations et assurances vie	15
6.3	Répartition des aides financières	16
7	AUTRES INFORMATIONS	17
7.1	Effectif au 30 juin 2021	17
7.2	Engagements hors bilan donnés	17
7.3	Engagements hors bilan reçus	17
7.4	Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.....	17
7.5	Honoraires des commissaires aux comptes	17
8	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	18
8.1	Produits.....	20
8.1.1	Produits liés à la générosité du public	20

8.1.2	Produits non liés à la générosité du public	21
8.1.3	Subventions et autres concours publics	21
8.1.4	Dotations aux provisions et dépréciations	21
8.1.5	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	21
8.2	Charges	21
8.2.1	Missions sociales	21
8.2.2	Frais de recherche de fonds	22
8.2.3	Frais de fonctionnement	22
8.2.4	Dotations aux provisions et dépréciations	23
8.2.5	Report en fonds dédiés de l'exercice	23
8.2.6	Excédent ou déficit	23
8.2.7	Charges financées par la générosité du public	23
8.3	Contributions volontaires en nature	23
8.3.1	Bénévolat	23
8.3.2	Prestations en nature	23
8.3.3	Dons en nature	23
9	COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) 2021	24
9.1	Principes généraux de l'établissement du CER	24
9.2	Emplois par destination	25
9.3	Ressources par destination	25
9.4	Ressources reportés liées à la générosité du public	25
9.4.1	Calcul du solde initial	25
10	COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) 2020	26

1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1- Objet social

Plan International France est une organisation de solidarité internationale indépendante, membre du réseau Plan International qui agit pour la défense des droits de l'enfant et les droits des filles. Ce réseau, créé en 1937, est présent dans 77 pays et conduit près de 2 000 projets, bénéficiant à 40,5 millions d'enfants.

Active depuis 1993 et reconnue fondation d'utilité publique en 2016, Plan International France est l'ONG de référence en matière de parrainage d'enfants et de lutte pour l'égalité entre les filles et les garçons.

Grâce à sa communauté de 40 000 donateurs et donatrices, aux mécénats d'entreprise et aux subventions publiques, l'ONG développe avec ses partenaires locaux des programmes d'éducation et de formation professionnelle pour les enfants et les jeunes les plus exclu·e·s. Une attention particulière est donnée à l'égalité entre les filles et les garçons, une caractéristique primordiale des programmes de Plan International France, de ses campagnes de sensibilisation et de son dialogue avec les décideurs et décideuses politiques.

Les actions de plaidoyer menées par l'ONG visent à influencer les politiques d'éducation et d'accès à l'emploi des jeunes, à faire reconnaître les droits des enfants et à lutter contre les inégalités auxquelles elles et ils sont confronté·e·s. Ce plaidoyer inclue la parole des enfants et des jeunes, et notamment des filles, afin de renforcer leur capacité à défendre leurs droits, au quotidien comme dans des situations de crise.

Plan International France s'appuie sur son expérience et son ancrage local pour renforcer la résilience des communautés.

En donnant de l'écho aux voix des enfants et des jeunes, Plan International France lutte pour l'obtention d'un monde juste, où les droits de tous les enfants, filles et garçons, sont respectés.

1.1.2- Activités

La vision de l'ONG Plan International France est d'œuvrer pour un monde plus juste qui fait progresser les droits des enfants et l'égalité entre les filles et les garçons.

Les 4 principales missions de Plan International France sont les suivantes :

- Collecter des fonds publics et privés pour financer ses programmes terrain.
- Accompagner techniquement les équipes terrain dans le montage et dans la mise en œuvre de programmes.
- Mettre en œuvre des actions de plaidoyer pour interpeler les décideurs institutionnels sur les droits de l'enfant.
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

Le travail de Plan International France couvre 4 domaines pour les droits des enfants :

- L'éducation et la formation : nous donnons aux enfants et aux jeunes accès à une éducation et une formation de qualité.
- La santé : nous répondons aux besoins vitaux des enfants (santé, nutrition, eau et environnement).
- La protection : nous protégeons les enfants, et en particulier les filles, contre toutes les formes d'exploitation et de violence.
- La connaissance et la défense des droits : nous permettons aux enfants et aux jeunes de connaître et faire valoir leurs droits.

1.1.3- Moyens mis en œuvre

L'équipe de Plan International France est composée de plus de 30 salarié·e·s réparti·e·s en 8 pôles et départements :

- La direction,
- Les programmes, opérations et partenariats stratégiques,
- Le plaidoyer et l'engagement des jeunes,
- Les relations publiques et communication d'influence,
- La communication et marque,
- La collecte individuelle,
- L'administration et les finances,
- Les ressources humaines.

Pour mener à bien ses missions, l'ONG Plan International France mobilise quatre types de moyens financiers :

- Les bailleurs institutionnels,
- Les partenaires d'entreprise,
- Les organismes à but non lucratif,
- La générosité des particuliers.

1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice

Le principal fait marquant sur l'exercice 2021 est la pandémie de Covid-19 qui a eu des conséquences tant sur l'équipe de Plan International France que sur les opérations dans les pays d'intervention et sur le calendrier d'encaissement de subventions.

En effet, pendant la majeure partie de l'exercice, Plan International France a recouru au télétravail pour l'ensemble du personnel et a suspendu les activités des bénévoles. De nombreux processus ont été digitalisés pour permettre la continuité d'activité en interne à l'ONG comme dans les relations avec les donateurs. Par ailleurs, les déplacements et les missions à l'international ont été suspendus. Les activités dans les pays d'intervention ont globalement pu se poursuivre même si certaines ont dû être aménagées, notamment en terme de calendrier. Enfin, sur l'exercice 2020, la pandémie avait eu pour conséquence le report des versements de certaines subventions qui ont été reçues sur l'exercice 2021, générant une hausse très importante des recettes en provenance des institutions publiques. D'autant que de nouvelles subventions ont également été obtenues sur la période.

De façon plus détaillée, les évolutions marquantes sont les suivantes :

- Les recettes de l'année 2021, soit 20 293 k€, sont en hausse de 50 % par rapport à 2020. Cette forte hausse est due en majeure partie à l'augmentation des subventions publiques.
- La collecte auprès du grand public via le parrainage est en augmentation de 2,2 % et représente 52,6 % du total des recettes ; la collecte des autres dons récurrents et ponctuels auprès du grand public est en hausse de 9,6 % et représente 7 % du total des recettes.
- Au total, les ressources issues de l'appel à la générosité publique représentent 62,9 % du total des ressources.
- Les contributions financières des organisations sans but lucratif représentent 4,2 % du total des ressources.
- Les recettes en provenance des institutions publiques sont en très forte augmentation (728 %) par rapport au niveau bas de 2020, et représentent 32,6 % du total des recettes. L'augmentation des subventions publiques est due au rattrapage des retards d'encaissement constaté en 2020 ainsi qu'à l'obtention d'importantes nouvelles subventions.
- Le montant affecté à nos missions sociales est de 16 251 k€ (versus 11 169 k€ en 2020) et représente 86,7% de l'ensemble de nos emplois hors report en fonds dédiés (versus 80,4% en 2020).
- Les missions sociales à l'international s'élèvent à 14 867 k€. Elles comprennent les missions d'appui au montage et au suivi des programmes ainsi que les transferts financiers vers le terrain
- L'effectif moyen en équivalent temps plein est de 32,4 personnes en 2021.
- Un contrôle de Plan International France par l'Urssaf Ile-de-France a eu lieu sur l'exercice. Il a débuté le 04/05/2021 et prendra fin le 02/11/2021.

L'exercice 2021 est marqué par la 1^{ère} application du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les principales évolutions dudit règlement concernent les points suivants :

- L'harmonisation et la clarification de la comptabilisation de certaines libéralités (legs, donations, assurances-vie),
- La reconnaissance des subventions pluriannuelles en tant que produits dès leur notification ; la partie rattachée à des exercices futurs étant inscrite à la clôture en produits constatés d'avance.
- La reconnaissance des legs et des donations en tant que produits dès leur acceptation avec le mécanisme appelé des fonds reportés,
- La communication sur les contributions volontaires en nature,
- La présentation du modèle d'activité des acteurs du secteur non marchand faisant appel à la générosité du public avec l'établissement d'un compte de résultat par origine et par destination,
- L'évolution du Compte annuel d'Emploi des Ressources collectées auprès du public instauré par la loi n°91-772 du 7 août 1991,
- La présentation d'une annexe plus complète et plus riche d'informations dont certaines devenues obligatoires.

Le passage du Règlement CRC n°1999-01 au Règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Ce point est traité en détail dans la rubrique 2.2.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement de l'annexe aux comptes sociaux.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION

2.1 Généralités

Les comptes annuels de la Fondation Plan International France sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et, pour la 1^{ère} fois à compter du 1^{er} juillet 2020, des dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis les changements de méthodes impliqués par l'application du règlement ANC n°2018-06),
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire. Chez Plan International France, l'exercice 2021 court du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 tolèrent, exceptionnellement pour l'exercice 2021, une présentation des comptes annuels comprenant des données financières 2021 comptabilisées selon les règles définies dans le règlement ANC n°2018-06 et des données financières 2020 (colonne N-1) telles qu'arrêtées, certifiées et publiées selon les règlements CRC n°1999-01.

2.2 Changements de méthode comptable et de présentation

La 1^{ère} application du Règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Conformément à l'article 122-2 du Règlement ANC n°2014-03 son impact est calculé d'une façon rétrospective comme si celui-ci avait toujours été appliqué.

- Faits générateurs et schémas comptables
 - Legs et donations / changement de méthode comptable
 - La comptabilisation au bilan intervient à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives,
 - La mise en œuvre d'un dispositif dit de « fonds reportés » s'applique lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés,
 - Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « créances reçues par legs et donations ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.
 - Subvention d'exploitation
 - La comptabilisation en produits intervient lors de la notification en tenant compte toutefois des conditions résolutoires ou suspensives,
 - Une inscription est réalisée à la clôture de l'exercice en « produits constatés d'avance » pour la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs,
 - La constatation d'une provision pour risques et charges intervient en cas de survenance d'un risque de reversement,

- Une inscription est réalisée à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » pour la fraction de la subvention non utilisée et dédiée à un projet défini
- Changement du plan comptable avec un impact de présentation au niveau du bilan / changement de présentation comptable
 - Passif - Plan International France dispose d'une dotation pérenne complétée de versements complémentaires définis dans les statuts de la Fondation. Ce montant a été reclassé sous la rubrique « Fonds propres sans droit de reprise » et plus précisément dans le compte « Fonds propres statutaires ».
- Changement du plan comptable avec un impact de présentation au niveau du compte de résultat / changement de présentation comptable
 - Produits - Ressources liées à la générosité du public : classification par nature dans les nouvelles rubriques définies : « dons », « mécénats » et « legs, donations, assurances-vie ».
 - Produits - Création de la rubrique dénommée « Contributions financières ». Les contributions financières correspondent à des soutiens financiers obtenus auprès d'organismes privés à but non lucratif.
 - Produits - Subventions : classification dans la rubrique « Concours publics - Subventions d'exploitation ».
 - Charges – Aides financières (nouvelle rubrique) ; celles-ci regroupent les financements de programmes « terrain » auparavant comptabilisés sous la rubrique « Autres charges »

L'impact financier de ces changements concerne les postes suivants :

- **Comptabilisation des subventions d'exploitation avec un impact de présentation au niveau du bilan**
 - Constatation des engagements pluriannuels selon les termes de la convention :
 - Actif : + 9.481.127 €
 - Subventions à recevoir : + 9.230.909 €
 - Partenariats à recevoir : + 250.218 €
 - Passif : + 9.481.127 €
 - Fonds dédiés : + 385.951 €
 - Produits constatées d'avance : + 9.095.176 €
- **Fonds dédiés : compte à compte - ventilation par rubriques**
 - Contributions financières : + 103.362 €
 - Ressources AGP : + 62.205 €
 - Institutions privées : - 165.568 €

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif

3.1.1 Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations et dépréciations sont enregistrées conformément à la réglementation CRC 2002-10 et 2004-06.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la fondation, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

Rubrique	Mode	Durée
Frais d'établissement et de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Immobilier	Linéaire	30 ans

3.1.2 Créances

Toutes les créances sont indiquées à la valeur nominale.

Le compte « Créances reçues par legs ou donations » comprend les legs et donations à percevoir au-delà du 30 juin 2021.

Les lignes 'Subventions à recevoir' et 'Dons et partenariats à recevoir' correspondent aux montants des conventions bailleurs constatés en produits mais non encore reçus.

3.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif

3.2.1 Fonds propres de la Fondation

En septembre 2016, lors de la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique, une dotation d'un montant initial de 750 k€ a été constituée. Des versements complémentaires sont venus accroître cette dotation initiale, selon un échéancier inscrit dans les statuts de la fondation. Chaque versement complémentaire a lieu après vote du Conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice. L'immeuble de bureau du siège social représente la contrepartie de la dotation pérenne.

3.2.2 Fonds dédiés aux programmes

Lorsque des dons et des legs sont affectés par les donateurs et testateurs à des projets définis, la partie des ressources non utilisées en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif la rubrique « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » inscrite en produit au compte de résultat.

Les fonds dédiés sont, pour l'essentiel, le montant des ressources affectées aux financements de programmes en attente de transfert vers le « terrain », déduction faite des frais de gestion.

3.2.3 Allocation de départ en retraite

Le montant de la provision est calculé sur la base des indemnités de départ à la retraite qui seront à verser compte tenu de l'ancienneté prévisionnelle de chaque salarié à l'âge de la retraite, conformément au droit du travail.

3.2.4 Emprunts

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont comptabilisés au passif du bilan lors de leur contraction. Chaque année, selon l'échéancier de remboursement des emprunts, le montant de l'emprunt est diminué de la valeur du capital remboursé. Les intérêts inhérents à cet emprunt sont comptabilisés en charges financières.

3.2.5 Dettes

Toutes les dettes sont indiquées à la valeur nominale.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Fait générateur pour l'enregistrement des produits

- **Subventions d'exploitation :**
 - o L'enregistrement en produit est reconnu lors de la notification, en tenant compte des conditions d'octroi résolutives ou suspensives.
- **Dons manuels :**
 - o Les dons manuels récurrents et ponctuels sont reconnus en produit dès leur enregistrement selon le moyen de paiement.
- **Mécénats / contributions financières :**
 - o L'enregistrement en produit est reconnu à la signature de la convention.
- **Legs, donations, assurances-vie :**
 - o La comptabilisation est conditionnée par la seule acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

4.2 Allocation des transferts aux pays

Les dons pour parrainage d'enfants sont alloués aux pays où résident les filleuls des donateurs. Les autres dons sont alloués aux pays qui abritent des projets qui ont été sélectionnés par les donateurs. Dans le cas où le don n'est pas affecté par le donateur, Plan International France sélectionne des projets et des pays selon les thèmes et les programmes identifiés comme prioritaires.

4.3 Participation aux frais de gestion

Chaque type de don supporte des frais de gestion selon sa nature et/ ou selon la convention passée avec l'entité à l'origine du don, de la subvention ou du legs. Ces frais de gestion participent au financement des frais de fonctionnement de l'ONG, ses actions d'appui aux programmes déployés dans les pays d'intervention et à ses frais de collecte. En 2021, 86,7 % des fonds collectés par Plan International France ont été utilisés pour financer les missions sociales de l'ONG, le reste étant dédié aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

5.1 Relatifs aux postes du bilan – Actif

5.1.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	472 184	8 760		480 944
Immobilisations incorporelles en cours	6 240		6 240	0
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	478 424	8 760	6 240	480 944
Terrains				
Constructions	1 147 953			1 147 953
Installations générales, agencements, aménagements	148 945			148 945
Matériel de bureau, informatique, mobilier	221 458	18 423		239 881
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 518 356	18 423	0	1 536 779
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	10 008			10 008
Immobilisations financières	10 008	0	0	10 008
Total	2 006 788	27 183	6 240	2 027 731

5.1.2 Tableau de variation des amortissements

En euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement, développement et logiciels	381 258	90 420		471 678
Immobilisations incorporelles	381 258	90 420	0	471 678
Constructions	31 780	38 372		70 152
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 021	10 158		18 179
Matériel de bureau et informatique, mobilier	150 033	21 973		172 006
Immobilisations corporelles	189 834	70 503	0	260 337
Total	571 092	160 923	0	732 015

5.1.3 Créances

en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	11 310	11 310	
Créances reçues par legs ou donations	371 723	371 723	
Autres	41 444	41 444	
Subventions à recevoir	9 230 909	5 078 803	4 152 106
Contributions financières à recevoir	250 218	212 852	37 366
Charges constatées d'avance	80 989	80 989	
Total	9 986 593	5 797 121	4 189 472

5.1.4 Disponibilités

en euros	30/06/2021	30/06/2020
Comptes courants bancaires	4 148 828	3 122 593
Caisse	106	66
Total	4 148 934	3 122 659

5.2 Relatifs aux postes du bilan – Passif

5.2.1 Fonds propres de la Fondation

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Résultat		Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
			Montant	dont Q.P du résultat liée AGP		
Fonds propres sans droit de reprise	1 083 000	73 000				1 156 000
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecarts de réévaluation						
Réserves	110 369	-110 369				0
Report à nouveau	64 236	38 286				102 522
Excédent ou déficit de l'exercice	917	-917	195 053	163 731		195 053
Total	1 258 522	0	195 053	163 731	0	1 453 575

5.2.2 Provision pour risques et charges

en euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Charges pour travaux propriétaire		14 052			14 052
Pensions et obligations similaires					
Autres provisions pour risques et charges	8 440	1 303			9 743
TOTAL	8 440	15 355	0	0	23 795

La ligne 'Autres provisions pour risques et charges' concerne la provision pour indemnités de départ en retraite.

5.2.3 Fonds dédiés aux programmes de la Fondation

En euros	A l'ouverture			Reports	Utilisations			A la clôture
	avant changement de méthode ANC 2018-06	Impact de changement de méthode	après changement de méthode ANC 2018-06		Montant	dont remboursement	Transferts	Montant
Subventions								
Projets de développement	176 827		176 827	311 363	101 026	16 869		387 163
Projets d'urgence	936		936	74 990		700		75 926
Sous-Total	177 763		177 763	386 353	101 026	17 569		463 089
Contributions financières								
Projets de développement		103 362	103 362	241 066	47 885			296 543
Projets d'urgence				637				637
Sous-Total		103 362	103 362	241 703	47 885	-		297 180
Institutions privés								
Projets de développement	153 440	-	153 440					
Projets d'urgence	12 128	-	12 128	-				
Sous-Total	165 568	-	165 568	-	-	-		-
Ressources liées à la générosité du public								
Parrainage	209 514		209 514	821 994	209 514			821 994
Projets de développement	1 654 346	50 077	1 704 424	1 095 234	705 221			2 094 438
Projets d'urgence	22 065	12 128	34 193	18 145	34 193			18 145
Sous-Total	1 885 925	62 205	1 948 131	1 935 373	948 927	-		2 934 576
Total	2 229 256	-	2 229 256	2 563 429	1 097 839	17 569		3 694 846

5.2.4 Dettes

en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	231 608	36 840	152 007	42 762
Fournisseurs et comptes rattachés	268 391	268 391		
Personnel et comptes rattachés	140 202	140 202		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	145 526	145 526		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	66 434	66 434		
Plan International Inc.	100 524	100 524		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 091	15 091		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	9 291 251	5 101 779	4 189 472	
TOTAL	10 259 027	5 874 787	4 341 479	42 762

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Répartition des dons et mécénats

En euros	30/06/2021
Produits liés à la générosité du public	
Parrainage d'enfants	10 664 813
Dons récurrents	916 132
Dons ponctuels	498 782
Abandon des frais bénévoles	647
Legs & donations	409 075
Mécénat d'entreprise	327 269
Autres produits	108 572
Sous-Total	12 925 291
Produits non liés à la générosité du public	
Contributions financières	860 970
Subventions et concours publics	6 615 768
Autres produits	9 785
Sous-Total	7 486 523
Total	20 411 814

Le parrainage d'enfants est la première source de recettes. La collecte des dons récurrents et ponctuels ainsi que les legs et donations sont destinés à financer des projets de développement ou d'urgence. Les contributions financières sont issues des organisations sans but lucratif. Ces produits, ainsi que le mécénat d'entreprise et les subventions publiques font généralement l'objet d'une convention de financement dédiée à un projet spécifique.

6.2 Legs, donations et assurances vie

La rubrique « legs, donations et assurances-vie présente les produits nets des charges afférentes.

En euros	Montant
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	37 352
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	371 723
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds dédiés liés aux legs ou donations	-
Sous-Total	409 075
Charges	-
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds dédiés liés aux legs ou donations	-
Sous-Total	-
Total	409 075

6.3 Répartition des aides financières

En euros	2021		2020		Variation
	Montant	%	Montant	%	
Afrique	9 681 253	68,3%	3 907 711	43,7%	148%
Asie	2 308 389	16,3%	2 603 795	29,1%	-11%
Amérique latine	2 139 128	15,1%	2 403 978	26,9%	-11%
Autre	40 822	0,3%	23 000	0,3%	77%
Total	14 169 592		8 938 485		

Les aides financières correspondent aux transferts financiers vers les pays d'intervention.

7 AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectif au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, le personnel salarié de la Fondation (en équivalent temps plein) s'élève à 32,4 personnes.

7.2 Engagements hors bilan donnés

Les engagements hors bilan sont des contrats de location d'équipements – photocopieuses et machine à affranchir. Le montant de ces engagements au 30 juin 2021 s'élève à 40 k€.

7.3 Engagements hors bilan reçus

Néant

7.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres salariés est de 214 816 €.

7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2021 ressort à 22 620 € TTC.

8 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs des sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution des activités de la Fondation dans une perspective de continuité d'exploitation.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	30/06/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 925 291	12 925 291
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	12 080 374	12 080 374
- Legs, donations et assurances-vie	409 075	409 075
- Mécénat	327 269	327 269
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	108 572	108 572
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	870 755	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	860 970	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	9 785	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 615 768	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 097 839	948 927
TOTAL	21 509 653	13 874 218

La 1^{ère} colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat

La 2^{ème} colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et est destinée à alimenter le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	16 251 435	9 660 038
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 384 431	1 384 431
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	14 867 004	8 275 607
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 952 268	1 952 268
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 762 193	1 762 193
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	190 075	190 075
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	532 114	147 452
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 355	15 355
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 563 429	1 935 373
TOTAL	21 314 600	13 710 486
EXCEDENT OU DEFICIT	195 053	163 732

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	30/06/2021	
	TOTAL	générosité du
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	129 373	129 373
Bénévolat	19 523	19 523
Prestations en nature	109 850	109 850
Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	12 602	
Prestations en nature		
Dons en nature	12 602	
TOTAL	141 975	129 373
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	73 572	60 970
Réalisées en France	60 970	60 970
Réalisées à l'étranger	12 602	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	68 403	68 403
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	141 975	129 373

Les tableaux ci-dessous présentent la réconciliation entre le compte de résultat et le CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	524 477		113 902		1 190 089	128 366
Aides financières			14 141 161	28 431		
Impôts, taxes et versement assimilés	69 499		48 331		46 418	5 007
Salaires et traitements	494 524		338 862		329 077	35 495
Charges sociales, autres charges de personnel	238 790		157 105		158 517	17 098
Dotations aux amortissements et dépréciations	55 773		38 273		35 908	3 873
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Charges financières	1 368		938		880	95
Charges exceptionnelles	-		1		1 303	141
Participations des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL	1 384 431	-	14 838 573	28 431	1 762 193	190 075

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises					-
Variation de stock					-
Autres achats et charges externes	173 933				2 130 768
Aides financières					14 141 161
Impôts, taxes et versement assimilés	55 620				224 875
Salaires et traitements	173 442				1 371 401
Charges sociales, autres charges de personnel	101 081				672 592
Dotations aux amortissements et dépréciations	26 905				160 733
Dotations aux provisions		15 355			15 355
Reports en fonds dédiés				2 563 429	2 563 429
Autres charges	500				500
Charges financières	442				3 723
Charges exceptionnelles	190				1 634
Participations des salariés aux résultats					-
Impôt sur les bénéfices					-
TOTAL	532 114	15 355	-	2 563 429	21 314 600

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens		12 602			12 602
Prestations de services	54 925		54 925		109 850
Personnel bénévole	6 045		13 478		19 523
TOTAL	60 970	12 602	68 403	-	141 975

8.1 Produits

Nos recettes proviennent de quatre catégories de ressources :

- les produits de la générosité du public, incluant le mécénat d'entreprise
- les contributions financières des organisme sans but lucratif
- les subventions et concours publics,
- les autres produits.

8.1.1 Produits liés à la générosité du public

La politique de Plan International France consiste à utiliser immédiatement toutes les recettes.

Dons manuels

Cette rubrique comprend plusieurs composants :

- *Dons de parrainage d'enfants* : Il s'agit de dons destinés au parrainage d'enfants et au financement de projets dans leurs communautés.
- *Autres dons récurrents* : Cette rubrique cumule tous les autres dons récurrents de nos supporteurs et comprend principalement des dons et parrainages de projets, ainsi que des dons récurrents faits par les donateurs à notre Fonds des projets prioritaires ou à notre Fonds d'urgence.
- *Dons ponctuels* : Ce sont souvent des dons stimulés par nos appels (par exemple en situation d'urgence), nos campagnes et notre plaidoyer. Ainsi que les renoncements aux remboursements des frais de transport encourus par les bénévoles.

Affectation des ressources : Les dons sont affectés conformément aux souhaits des donateurs. Une quote-part est prélevée sur ces ressources, ainsi que sur les produits financiers et exceptionnels, afin de financer nos missions sociales en France, les frais de recherche de fonds et de fonctionnement. Si un excédent est dégagé, son affectation est soumise au vote du Conseil d'administration.

Legs et autres libéralités

Ce sont les montants encaissés en provenance de legs, de donations ou de polices d'assurances-vie.

Mécénat

Les produits de mécénat correspondent aux conventions signées avec des entreprises pour financer les projets de Plan International.

Autres produits liés à la générosité du public

Il s'agit de remboursements des formations, des indemnités journalières, des produits financiers et des produits de gestions diverses liés à la générosité du public.

8.1.2 Produits non liés à la générosité du public

Contributions financières sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent aux conventions de financement signées avec des organisations sans but lucratif pour financer les projets de Plan International.

Autres produits non liés à la générosité du public

Il s'agit de remboursements des formations, des indemnités journalières, des produits financiers et des produits de gestions diverses non liés à la générosité du public.

8.1.3 Subventions et autres concours publics

Ce sont des recettes provenant soit de l'Union Européenne, soit des institutions publiques françaises (ex : Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), soit encore des institutions internationales (ex : agence des Nations Unies). Ces recettes sont comptabilisées selon les engagements pris auprès des bailleurs institutionnels.

8.1.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Cette rubrique regroupe le total des reprises sur provisions, de toute nature, et dépréciations.

8.1.5 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Les sommes affectées et non encore utilisées à la fin de l'exercice sont comptabilisés en fonds dédiés. Ces sommes seront utilisées sur l'exercice suivant au fur et mesure de la mise en œuvre des projets.

8.2 Charges

Les emplois de Plan International France se divisent en cinq composants :

- Les missions sociales :
 - o Réalisées en France
 - o Réalisées à l'étranger
- Les frais de recherche de fonds
- Les frais de fonctionnement
- Les dotations aux provisions et dépréciations
- Les engagements à réaliser sur ressources affectées

8.2.1 Missions sociales

Plan International France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 4 septembre 2016. Selon ses statuts (articles 1) elle a pour but :

- de pourvoir, dans le monde entier, au soin, à l'entretien, à l'éducation et au bien-être des enfants déshérités et de leurs familles dans les pays ou les communautés les plus démunis, avec l'objectif de leur permettre d'être capables de subvenir à leurs besoins vitaux et d'accroître leurs capacités de participer et de contribuer à leurs sociétés.

Ses moyens d'actions sont notamment (article 2 des statuts) :

- être une organisation humanitaire d'aide au développement des enfants, notamment par le parrainage, ou par d'autres sources de financement ;
- être membre et participer aux activités de l'organisation internationale Plan International, Inc., aux côtés d'autres organisations nationales répondant au nom de Plan International, aux

aspirations et aux objectifs décrits à l'article 1 de ses statuts ;

- mener des actions correspondant à l'objet social à l'aide d'une équipe de permanents salariés et de bénévoles pour mener les actions de la fondation, notamment :
- intéresser les personnes physiques et morales de bonne volonté à la nécessité d'un tel engagement par tous moyens de communication,
- obtenir leur assistance et leur soutien financier, collecter des fonds,
- assurer la transmission et la distribution des sommes collectées au bénéfice des enfants
- permettre l'établissement de relations de parrainage entre les personnes fournissant une aide et les enfants déshérités leurs familles et leurs communautés, avec comme objectif d'accroître la compréhension entre des personnes de cultures et de pays différents.
- monter, réaliser ou faire réaliser, suivre et évaluer des projets de développement auprès de certains pays en recherchant le concours d'institutions publiques et privées
- sensibiliser le grand public et les décideurs publics français aux droits de l'enfant, développer un plaidoyer en France en faveur des droits de l'enfant, notamment en menant des campagnes de communication et en participant aux travaux de réflexion menés par les pouvoirs publics français.

Missions sociales réalisées en France

Ce poste couvre :

- Les coûts liés à la relation entre les parrains et marraines et leurs filleul.e.s (correspondance, traductions, organisation de visites, etc.).
- Les frais liés à l'organisation de temps forts de communication, d'opérations d'éducation au développement et de sensibilisation et d'information du public, si elles ne sont pas associées à des appels à dons.
- Les coûts afférents aux activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques pour influencer la politique française de solidarité internationale en matière de droits humains et de droits des enfants.

Missions sociales réalisées à l'étranger

Nos missions consistent à la mise en place et au financement de projets au bénéfice des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs communautés dans les pays en voie de développement. Nous effectuons des transferts trimestriels de fonds vers les antennes Plan International dans tous les pays où nos donateurs parrainent des enfants ou financent des projets.

Ce poste comprend les actions réalisées directement pour :

- La mise en œuvre des actions et programmes par le réseau Plan International dans nos pays prioritaires d'intervention et nos pays de parrainage.
- L'appui au montage, à la mise en place et au suivi des programmes internationaux ;
- L'appui à nos pays prioritaires, notamment ceux de l'espace francophone, dans leurs efforts de plaidoyer au niveau local ;

8.2.2 Frais de recherche de fonds

Ces frais se composent de deux types distincts de dépenses :

- **Les frais de collecte**, qui représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espace dans les médias.
- **Les frais de traitement de dons**, qui correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

8.2.3 Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe :

- **Les frais de gestion**, qui regroupent les coûts de structure et des services centraux administratifs et financiers du siège, après l'exclusion des coûts qui sont directement affectés aux rubriques des missions sociales et des frais de recherche de fonds.
- **Les impôts et taxes**, qui sont les taxes qui ne sont pas directement attribuables aux coûts de personnel et sont principalement la taxe foncière et la taxe sur les bureaux.

8.2.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Cette rubrique regroupe le total des provisions, de toute nature, et dépréciations.

8.2.5 Report en fonds dédiés de l'exercice

Pour des raisons logistiques et de bonne gestion, il n'est pas toujours possible de transférer immédiatement vers le terrain toutes les ressources affectées aux projets. Le report en fonds dédiés correspond aux sommes affectées et sont donc disponibles pour un transfert lors de l'exercice suivant, après financement des frais généraux.

8.2.6 Excédent ou déficit

La fondation n'a pas pour vocation de générer des excédents sur ses activités. Toutefois dans le cadre d'une saine gestion et afin d'assurer la pérennité de son action, il est important qu'elle puisse dégager un certain excédent. Ceci lui permet de préserver la valeur des fonds propres en termes réels et de compléter la dotation initiale de la fondation, comme cela est indiqué dans ses statuts.

8.2.7 Charges financées par la générosité du public

Pour les missions sociales réalisées à l'étranger, l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est directement retracée en comptabilité. Les missions sociales réalisées en France et les dotations sont financées sur la générosité du public. La générosité du public finance également la part des frais de recherche de fonds et de frais de fonctionnement non pris en charge par les frais de gestion inclus dans les subventions publiques et les contributions financières des organisations à but non lucratif.

8.3 Contributions volontaires en nature

8.3.1 Bénévolat

Ces contributions proviennent du travail effectué au siège par des bénévoles. Plan International France encourage le bénévolat et utilise des bénévoles dans de nombreux domaines. Le nombre de bénévoles mobilisé varie de façon significative selon le jour et la période de l'année. En moyenne actuellement il y a environ 5 bénévoles qui viennent faire une journée de travail par semaine.

Le travail des bénévoles, n'ayant pas d'équivalent parmi des postes de salariés, a été valorisé par prudence au Smic horaire. Ainsi au cours de l'année, Plan International France a bénéficié de 278 jours de travail de bénévoles, ce qui représente l'équivalent de 1,3 ETP. Sur la base d'une présence moyenne de 7 heures par jour, d'un taux du Smic horaire de 10,15 euros jusqu'au 31 décembre 2020 et de 10,25 euros à partir du 1^{er} janvier 2021, la valeur de ce travail s'élève à 19 k€.

8.3.2 Prestations en nature

Ce sont les valeurs à prix coûtant des prestations de services offertes par des entreprises. En 2021, Plan International France a bénéficié d'un contrat de prestation en nature valorisé à 110 k€ offrant la publicité gratuite en affichage d'abri bus en support de la campagne de sensibilisation pour l'éducation des enfants dans les pays en voie de développement.

8.3.3 Dons en nature

Ce sont les valeurs à prix coûtant des dons offerts par des organisations. En 2021, UNICEF a fourni des kits d'éducation pour le Niger et le Centrafrique.

9 COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) 2021

EMPLOIS PAR DESTINATION	30/06/2021
1 – MISSIONS SOCIALES	9 660 038
1.1 Réalisées en France	
- Actions réalisées par l'organisme	1 384 431
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	
1.2 Réalisées à l'étranger	
- Actions réalisées par l'organisme	8 275 607
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 952 268
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 762 193
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	190 075
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	147 452
TOTAL DES EMPLOIS	11 759 758
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 355
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 935 373
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	163 732
TOTAL	13 874 218

RESSOURCES PAR ORIGINE	30/06/2021
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 925 291
1.1 Cotisations sans contrepartie	
1.2 Dons, legs et mécénats	
- Dons manuels	12 080 374
- Legs, donations et assurances-vie	409 075
- Mécénats	327 269
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	108 572
TOTAL DES RESSOURCES	12 925 291
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	948 927
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-
TOTAL	13 874 218

9.1 Principes généraux de l'établissement du CER

- Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) et les notes associées font partie intégrante de l'Annexe aux comptes, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.
- Le CER est établi en application du règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, ainsi que les règles définies par la loi n° 91-772 du 7 août 1991, le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 et l'arrêté du 30 juillet 1993 sur la présentation des comptes des associations et fondations.

9.2 Emplois par destination

Les emplois par destination du CER correspondent à la part des charges de l'exercice financée par la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

9.3 Ressources par destination

Les ressources par destination du CER correspondent à la part des produits de l'exercice issus de la générosité du public tel que reporté dans le CROD.

9.4 Ressources reportées liées à la générosité du public

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	90 000
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	163 732
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	187 916
(-) Affectation à la dotation péréenne	- 73 000
(-) Quot part remboursement d'emprunt	- 36 902
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	331 746

Les ressources reportées en début d'exercice sont augmentées ou diminuées par l'excédent ou déficit de la générosité public tel que reporté dans le CROD. Ensuite, s'additionne :

- les investissements et désinvestissements net liés à la générosité du public de la période en neutralisant les dotations de la période
- les remboursements en capital des emprunts liés à l'AGP
- l'abondement à la dotation par affectation du résultat

9.4.1 Calcul du solde initial

Dans le cadre de la première application du règlement comptable ANC n°2018-06, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) au 1^{er} juillet 2020 a été recalculé afin de présenter aux donateurs une approche la plus fidèle possible de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public.

Ainsi, le solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs s'établit à 90 000 euros à l'ouverture de l'exercice.

10 COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) 2020

Pour référence ci-dessous le CER 2020 suivant le règlement CRC-99-01 :

EMPLOIS	Emplois 2020	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020
1 - MISSIONS SOCIALES	11 168 502	8 433 494
1.1 Réalisées en France	1 399 356	1 288 258
- Actions réalisées directement	1 399 356	1 288 258
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger	9 769 146	7 145 236
- Actions réalisées directement	9 769 146	7 145 236
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 063 412	1 899 594
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 784 241	1 642 587
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	157 554	145 045
2.3 Charges liées à la recherche de subventions publiques	121 617	111 962
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	664 745	611 970
		10 945 058
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	13 896 660	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	656	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	2 229 256	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	917	
V - TOTAL GENERAL	16 127 488	
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		178 913
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		141 219
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 982 751
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	41 385	
Frais de recherche de fonds	51 857	
Frais de fonctionnement et autres charges	0	
TOTAL	93 241	

RESSOURCES	Ressources collectées 2020	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC non affectées et non utilisées en début d'exercice		127 907
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	11 721 447	11 721 447
1.1 Dons et legs collectées	11 721 447	11 721 447
- Dons manuels affectés	11 700 347	11 700 347
- Dons manuels non affectés		
- Legs et autres libéralités affectés	21 100	21 100
- Legs et autres libéralités non affectés		
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
2 - AUTRES FONDS PRIVES	1 035 040	
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	798 955	
4 - AUTRES PRODUITS	77 603	
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	13 633 046	
II - REPRISES DES PROVISIONS		-270 410
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 494 443	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	
VI - TOTAL GENERAL	16 127 489	11 451 037
VII - Total des emplois financés par les ressources auprès du public		10 982 751
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		596 193

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	27 331	
Prestations en nature	65 910	
Dons en nature	0	
TOTAL	93 241	